

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de SAINTE-PALLAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Marc VALERO, maire.

Date de convocation : 13 novembre 2024	Transmise et affichée le 13 novembre 2024
Conseillers en exercice : 10	Présents : 6 Absents : 3 Procurations : 1 Votants : 7
Présents : Marc VALERO, Sylvain ROUMIER, Joris MAILLARD, Maxime MOREAU, Elodie SAUNIER, Françoise GOUNOT.	
Absents représentés : Ghislaine MINET ROBERT représentée par Françoise GOUNOT.	
Absents : David SAUNIER,	
Secrétaire : Maxime MOREAU, Pauline LOTTAZ, Jean-Paul KRAWEZYK	

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Il est demandé aux conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024. LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
- APPROUVE le procès-verbal la séance du 18 septembre 2024.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la régularisation de l'amortissement des subventions dans le cadre du transfert prochain de la compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
- DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget eau potable par les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
R 777	QUOTE PART SUBV	+3 600.00	
D 023	VIREMENT SECTION INVEST		+ 3 600.00
TOTAL		3 600.00	3 600.00

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 1391	AMORT SUBV		+ 3 600.00
R 021	VIREMENT SECTION FONCT	+ 3 600.00	
TOTAL		+ 3 600.00	+ 3 600.00

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des aînés se déroulera le 15 décembre 2024 à 12h30 au restaurant le saussois à Merry sur Yonne. L'invitation sera distribuée les prochains jours.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.